|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| sMacintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:un.emf |  | CBD/SBSTTA/REC/25/1 |
| CBD_logo_fr-CMYK-black [Converted] | Distr. Générale19 octobre 2023FrançaisOriginal : Anglais |

Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques

Vingt-cinquième réunion

Nairobi, 15–19 octobre 2023

Point 3 a) de l’ordre du jour

Facilitation de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et du suivi des progrès accomplis en la matière : Cadre de suivi du Cadre Mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

**Recommandation adoptée par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques le 19 octobre 2023**

25/1. Cadre de suivi du Cadre Mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

*L’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques*

1. *Se félicite* des progrès réalisés par le Groupe spécial d’experts techniques sur les indicateurs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, notamment concernant la voie à suivre proposée pour les indicateurs mondiaux établis à partir de réponses binaires ;

2. *Prie* le Groupe d’experts de poursuivre les travaux mandatés dans les alinéas 1 a) i) jusque iii) de l’annexe II à la décision 15/5 du 19 décembre 2022 et de recenser les lacunes d’importance cruciale ainsi que de donner des conseils techniques pour les combler afin d’améliorer le cadre de suivi, en particulier en ce qui concerne les indicateurs phares qui ne relèvent pas d’une méthodologie existante et, si le temps le permet, les éléments des cibles et des objectifs qui ne sont pour l’instant couverts par aucun indicateur phare ;

3. *Prie* le Secrétaire exécutif d'aider les membres du Groupe d'experts à nouer le dialogue avec les conventions relatives à la diversité biologique et les organisations internationales compétentes, y compris, le cas échéant, dans le cadre du processus de Berne, conformément à leurs mandats respectifs, y compris le mandat du Groupe figurant à l'annexe II de la décision 15/5 ;

4. *Prie* le Groupe d’experts de mettre à disposition, en temps voulu, les métadonnées révisées pour chaque indicateur, en particulier les indicateurs phares qui ne relèvent pas d’une méthodologie existante, pour examen par les Parties avant la vingt-sixième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques ;

5. Décide qu'à sa vingt-sixième réunion, en examinant le cadre de suivi complet, il se penchera également sur la liste des questions binaires relatives aux indicateurs mondiaux élaborés à partir des réponses binaires, en mettant l'accent sur les cibles qui n'ont pas été examinées à sa vingt-cinquième réunion[[1]](#footnote-2) et en tenant compte des débats qui ont eu lieu à cette réunion, et qu'il transmettra cette liste à la Conférence des Parties pour examen à sa seizième réunion ;

6. *Invite* le Groupe d’experts, si le temps le permet et s’il y a lieu, à donner des conseils relatifs à la formulation de la liste de questions binaires, avec le soutien du Secrétaire exécutif et en cohérence avec le langage choisi pour les objectifs et les cibles du Cadre, qui seraient fournis sous forme d’une note explicative fondée sur l’annexe à la présente recommandation, afin de faciliter les discussions à la vingt-sixième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques ;

7. *Prie* le Groupe d’experts de fournir des informations explicatives supplémentaires au sujet de la liste de questions binaires, y compris des orientations relatives aux méthodologies qui seront utilisées pour compiler les indicateurs mondiaux à partir des réponses binaires, les limites pour répondre aux questions et un glossaire des principaux termes ainsi que de rendre ces informations disponibles en temps voulu pour examen par les Parties avant la vingt-sixième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques ;

8. *Prie* le Secrétaire exécutif de compiler et de rendre disponibles les opinions des Parties en réponse aux paragraphes 4 et 8 et, en concertation avec les co-présidents du Groupe d’experts, d’élaborer un résumé des commentaires sous forme d’un document d’information pour examen par l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à sa vingt-sixième réunion ;

9. *Encourage* le Groupe d’experts à tenir compte de la section C du Cadre lorsqu’il comblera les lacunes du cadre de suivi en prévision de la vingt-sixième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques ;

10. *Encourage* les Parties, les autres gouvernements, les peuples autochtones, les communautés locales, les groupes de femmes et de jeunesse et les organisations concernées, selon qu’il conviendra, à contribuer aux discussions en ligne menées à la suite de la décision 15/5, à répondre, en particulier, aux questions soulevées par le Groupe d’experts et à partager les données d’expériences nationales relatives à des indicateurs précis ;

11. *Prie* le Secrétaire exécutif de proposer une modalité permettant d’intégrer les questions binaires des indicateurs acceptées dans le septième modèle national de rapport, y compris dans l’outil de rapport en ligne, pour examen par l’Organe subsidiaire chargé de l’application à sa quatrième réunion ;

12. *Prie* le Groupe d’experts de tenir compte de l’ensemble des travaux du Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée sur l’article 8 j) et des dispositions connexes de la Convention sur la diversité biologique concernant les indicateurs des connaissances traditionnelles afin d’améliorer encore le cadre de suivi ;

13. *Décide* que la disposition ci-après, contenue dans un projet de décision relatif au cadre de suivi, sera examinée à sa vingt-sixième réunion et soumise pour examen par la Conférence des Parties à sa seizième réunion :

[XX. *Adopte* la liste proposée d’indicateurs mondiaux fondés sur des réponses binaires dans les rapports nationaux, ainsi que les questions et réponses relatives à la formulation des indicateurs, qui figurent dans l’annexe à la présente décision .]

[Annexe

Liste des questions binaires des indicateurs

# I. Contexte des indicateurs mondiaux établis à partir des réponses binaires

1. Le tableau 1 de l’annexe I de la décision [15/5](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-05-fr.pdf) comprend une liste d’indicateurs phares et une indication des objectifs et cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal qu’il est proposé de mesurer à l’aide d’un indicateur mondial dérivé des réponses binaires « oui/non », à savoir les objectifs B et C[[2]](#footnote-3) et les cibles 1, 6, 8, 9, 12 à 17, 20,[[3]](#footnote-4) 22 et 23. Tous les objectifs et cibles comprennent un indicateur phare ou un indicateur mondial, dérivés des réponses binaires, ou les deux.

2. Les indicateurs phares et les questions binaires seront reliés à l’établissement des rapports sur les objectifs nationaux, alignés sur les objectifs mondiaux décrits dans la décision [15/6](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-06-fr.pdf). Les indicateurs phares et les questions figurant dans le tableau ci-dessous seront inclus dans le modèle national de présentation des septième et huitième rapports nationaux. De plus, une composante additionnelle, des indicateurs complémentaires et nationaux, sont encouragés et peuvent être utilisés dans les rapports nationaux, mais ils ne sont pas inclus dans le modèle de rapport.

# II. Méthodologie de calcul des indicateurs mondiaux

3. Les indicateurs mondiaux dérivés des réponses aux questions binaires « oui/non » dans les rapports nationaux sont mentionnés dans l’annexe à la décision [15/5](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-05-fr.pdf). Pour calculer les indicateurs mondiaux à partir de ces réponses, la méthodologie suivante sera utilisée :

a) Au niveau des questions, de nombreuses questions offrent les réponses possibles suivantes : a) oui, de manière exhaustive ; b) oui, en partie ; c) non, mais en cours d’élaboration ; d) non. Les autres questions sont formulées sous forme de cases à cocher, chaque case étant en substance une question « oui/non », par exemple, les questions relatives à la participation de a) les peuples autochtones et les communautés locales ; b) les femmes et les filles ; c) les enfants et la jeunesse et d) les personnes handicapées, lorsque ces options ne s’excluent pas mutuellement, et les Parties sont censées sélectionner toutes celles qui correspondent. Dans le cadre de ces questions, cocher la cause est considéré comme un « oui » ;

b) Au niveau de l’indicateur, une réponse « oui » à chaque question individuelle est nécessaire pour que l’indicateur soit considéré comme ayant été entièrement atteint. L’agrégation mondiale sera fondée sur le fait de répondre « oui » à toutes les questions pour un indicateur en particulier ;

c) Pour déterminer si un pays doit être classé dans la catégorie des pays sans littoral ou comptant des peuples autochtones, une seule question (oui ou non) est posée dans le formulaire de rapport national. Quant aux pays qui sont sans littoral ou qui n’ont pas de peuples autochtones, les questions sur ces sujets ne les concernent pas et ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'indicateur.

4. Les questions seront accompagnées d’informations explicatives supplémentaires[[4]](#footnote-5), y compris un glossaire détaillé des termes utilisés dans les questions. Par exemple, les expressions « planification spatiale tenant compte de la biodiversité » ou « processus participatifs », ainsi que les réponses « non, mais en cours d’élaboration » et « oui, en partie », devront être définies de façon à permettre aux Parties de répondre aux questions avec précision.

 **Indicateurs mondiaux établis à partir des réponses binaires et des questions et réponses binaires correspondantes**

|  |
| --- |
| **Objectif B : La biodiversité est utilisée et gérée de manière durable et les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et les services écosystémiques, sont valorisées, préservées et renforcées, celles qui sont actuellement en déclin étant rétablies, ce qui contribue à la réalisation du développement durable dans l’intérêt des générations actuelles et futures d’ici à 2050.** |
| **Texte proposé pour l’indicateur : Nombre de pays ayant des politiques ou des plans d’action pour [[favoriser] [mettre en œuvre et surveiller] l’utilisation durable de la biodiversité et le maintien et l’amélioration des contributions de la nature aux populations, notamment les fonctions et services écosystémiques [de manière à soutenir le développement durable] [et les processus visant à valoriser la biodiversité ainsi que les politiques veillant à la fourniture de services écosystémiques pour les générations actuelles et à venir]][favoriser la réalisation de l’objectif B].** |
| **B.1**Votre pays dispose-t-il de politiques ou de plans d’action visant à assurer le maintien, l’amélioration et la restauration des contributions de la nature aux populations, notamment des fonctions et des services écosystémiques [et les applique-t-il] ? | a) Nonb) Non, mais en cours d’élaboration c) Oui, en partied) Oui, de manière exhaustive |
| **B.2** Votre pays dispose-t-il de politiques ou de plans d’action visant à assurer l’utilisation durable de la biodiversité [et les applique-t-il] ? | a) Nonb) Non, mais en cours d’élaboration c) Oui, en partied) Oui, de manière exhaustive |
| *Note* : Il y a un accord général concernant les questions B1 et B2, mais des opinions divergentes sur l’utilité de B3 et son intitulé. Davantage de travail pourrait s’avérer nécessaire pour refléter le caractère à long terme de l’objectif. |  |
| **Cible 1 : Veiller à ce que toutes les zones fassent l’objet d’une planification spatiale participative, intégrée et respectueuse de la biodiversité et/ou soient gérées efficacement dans le cadre de processus de changement d’affectation des terres et des mers, afin de réduire la perte de zones de grande importance pour la biodiversité, y compris d’écosystèmes de grande intégrité écologique, à un niveau proche de zéro d’ici à 2030, dans le respect des droits des peuples autochtones et des communautés locales.** |
| **Texte proposé pour l’indicateur : Nombre de pays utilisant une planification spatiale participative et tenant compte de la biodiversité ou des processus de gestion efficaces pour faire face au changement d’affectation des terres et de la mer.** |
| **1.1** Toutes les zones de votre pays font-elles l’objet d’une planification spatiale intégrant la biodiversité ou de processus de gestion efficaces qui : |  |
| a) Tiennent compte du changement d’affectation des terres (zones terrestres) ? | a) Nonb) Non, mais en cours d’élaboration c) Oui, en partied) Oui, de manière exhaustive |
| a) Tiennent compte du changement d’affectation des terres (zones d’eaux intérieures) ? | a) Nonb) Non, mais en cours d’élaboration c) Oui, en partied) Oui, de manière exhaustive |
| b) Tiennent compte du changement d’affectation de la mer (côtière et marine) (sera considéré comme non applicable pour les États sans littoral)  | a) Nonb) Non, mais en cours d’élaboration c) Oui, en partied) Oui, de manière exhaustive |
| **1.2** Si la réponse à la question 1.1 est oui, les plans ont-ils été élaborés dans le cadre d'un processus participatif ? (Sélectionnez toutes les réponses applicables, en notant que si votre pays est un pays sans littoral, l'aménagement de l'espace marin ne sera pas pris en compte) | a) Pas de processus participatifb) Pour la planification de l’espace terrestreb) Pour la planification de l’espace marinc) Pour la planification de l’espace des eaux intérieures |
| **Cible 6 : Éliminer, minimiser, réduire et/ou atténuer les incidences des espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité et les services écosystémiques en identifiant et en contrôlant leurs voies d’introduction, en empêchant l’introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes prioritaires, en réduisant de moitié au moins les taux d’introduction et de propagation des autres espèces exotiques envahissantes connues ou potentielles d’ici à 2030, et en éradiquant ou en contrôlant les espèces exotiques envahissantes, en particulier dans les zones prioritaires, notamment dans les îles.** |
| **Texte proposé pour l’indicateur : Nombre de pays ayant adopté des réglementations, des mesures et des processus pertinents et allouant des ressources pour réduire sensiblement les incidences des espèces exotiques envahissantes.** |
| **6.1** Votre pays dispose-t-il de réglementations et de processus habilitant les institutions compétentes à mettre en œuvre les mesures nécessaires à une réduction des incidences des espèces exotiques envahissantes ? | a) Nonb) Non, mais en cours d’élaboration c) Oui, en partied) Oui, de manière exhaustive |
| **6.2** Votre pays dispose-t-il de mesures pour la prévention de l’introduction et de la propagation d’espèces exotiques envahissantes et pour l’éradication et le contrôle des espèces exotiques envahissantes ? (Cocher toutes les réponses qui s’appliquent)  | a) Nonb) Non, mais en cours d’élaboration c) Oui, en partied) Oui, de manière exhaustive |
| **Cible 8 : Atténuer les effets des changements climatiques et de l’acidification des océans sur la biodiversité et renforcer la résilience de celle-ci grâce à des mesures d’atténuation et d’adaptation ainsi qu’à des mesures de réduction des risques de catastrophe naturelle, y compris au moyen de solutions fondées sur la nature et/ou d’approches écosystémiques, en réduisant au minimum toute incidence négative et en favorisant les retombées positives de l’action climatique sur la biodiversité.** |
| **Texte proposé pour l’indicateur : Nombre de pays ayant adopté des politiques visant à atténuer les effets des changements climatiques et de l’acidification des océans sur la biodiversité et qui réduisent au minimum toute incidence négative et favorisent les retombées positives de l’action climatique sur la biodiversité.** |
| **8.1**La stratégie et le plan d’action nationaux pour la diversité biologique de votre pays prévoient-ils des mesures visant à prévenir ou à réduire au minimum les effets des facteurs suivants ? (Cocher toutes les réponses qui s’appliquent) | a) Changements climatiques[b) Acidification des océans, si pertinent][c) Aucun] |
| **8.2** Les [mesures] [la stratégie nationale relative aux changements climatiques (contributions décidées nationalement)] de votre pays visent-elles à lutter contre les effets des changements climatiques et de l’acidification des océans [, lorsqu’il y a lieu,] sur la biodiversité [et emploient-elles des solutions fondées sur la nature ou des approches fondées sur les écosystèmes] ? (Cocher toutes les réponses qui s’appliquent) | a) Nonb) Non, mais en cours d’élaboration c) Oui, en partied) Oui, de manière exhaustive |
| **8.3**Les effets des changements climatiques ou de l’acidification des océans sur la biodiversité sont-ils surveillés et signalés ? (Cocher toutes les réponses qui s’appliquent) | a) Nonb) Non, mais en cours d’élaboration c) Oui, sur les changements climatiquesd) Oui, sur l’acidification des océans |
| **8.4**Les [politiques] [la stratégie nationale relative aux changements climatiques (contributions décidées nationalement) ou] [les plans d’action] de votre pays [concernant les effets des changements climatiques et de l’acidification des océans] contiennent-ils les types suivants de mesures visant à accroître la résilience de la biodiversité ? (Cocher toutes les réponses qui s’appliquent)  | a) Atténuationb) Adaptationc) Réduction des risques |
| **[8.4 bis** Des mesures sont-elles mises en place afin de réduire au minimum toute incidence négative de l’action climatique sur la biodiversité, notamment dans les contributions décidées nationalement ?] |  |
| **[8.4 ter** Des mesures sont-elles mises en place afin de favoriser les retombées positives de l’action climatique sur la biodiversité, notamment dans les contributions décidées nationalement ?] |  |
| **Cible 9 : Garantir une gestion et une utilisation durables des espèces sauvages, de façon à procurer des avantages sociaux, économiques et environnementaux aux populations, en particulier aux populations vulnérables et à celles qui dépendent le plus de la biodiversité, notamment grâce à des activités, des produits et des services durables liés à la biodiversité qui contribuent à son amélioration, et protéger et promouvoir les pratiques traditionnelles d’utilisation durable des peuples autochtones et des communautés locales.** |
| **Texte proposé pour l’indicateur : Nombre de pays ayant mis en place des politiques pour gérer, utiliser [et faire le commerce] des espèces sauvages de manière durable, qui fournissent des avantages sociaux, économiques et environnementaux aux populations et qui protègent et encouragent l’utilisation durable coutumière [des espèces sauvages] par les peuples autochtones et les communautés locales.** |
| **9.1**Votre pays dispose-t-il d’instruments juridiques ou d’autres cadres ou mesures administratives [concernant] [qui cherchent à assurer] [la gestion et l’utilisation durable des] [la gestion et l’utilisation durables des] espèces sauvages ? (Cocher toutes les réponses qui s’appliquent) | a) Nonb) Non, mais en cours d’élaboration c) Oui, en partied) Oui, de manière exhaustive |
| **9.2** Les plans d’action de votre pays prévoient-ils [comprennent-ils] un suivi [efficace] [des outils de suivi efficaces] de la gestion et de l’utilisation durables des espèces sauvages ? | a) Nonb) Non, mais en cours d’élaboration c) Oui, mais pas pour toutes les espèces ou utilisationsd) Oui, pour toutes les espèces et utilisations  |
| **[9.3**Votre pays dispose-t-il d’instruments juridiques destinés à réglementer le commerce des espèces sauvages ? (Cocher toutes les réponses qui s’appliquent)][**9.3 alt**. Votre pays dispose-t-il d’instruments juridiques ou d’autres cadres politiques destinés à recenser et favoriser les activités, les produits et les services fondés sur la biodiversité et qui l’améliorent ?][**9.3 bis** Votre pays surveille-t-il les avantages sociaux, économiques et environnementaux pour les populations, en particulier pour les groupes en situation de vulnérabilité et les groupes les plus dépendants de la biodiversité ?] | a) Aucun plan pour aucune espèceb) Oui, pour les espèces terrestresc) Oui, pour les espèces d’eau douced) Oui, pour les espèces marinese) Oui, pour le commerce international |
| **9.4** Votre pays [met-il en œuvre un plan] **[**dispose-t-il d’instruments juridiques ou [d’autres] cadres politiques] afin de [protéger et encourager] [favoriser] l’utilisation durable coutumière [d’espèces sauvages] [de la biodiversité], [et de veiller au respect de l’utilisation durable coutumière par les peuples autochtones et les communautés locales] par exemple, le Plan d’action sur l’utilisation durable coutumière de la biodiversité [ou d’autres initiatives pertinentes] ? | a) Nonb) Non, mais en cours d’élaboration c) Oui, en partied) Oui, de manière exhaustivee) Non applicable |
| **Cible 12 : Augmenter significativement la superficie et la qualité, ainsi que la connectivité, l'accès aux espaces verts et bleus et les avantages qui en découlent dans les zones urbaines et les zones densément peuplées, en intégrant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, et assurer une planification urbaine soucieuse de la biodiversité, en renforçant la biodiversité indigène, la connectivité et l'intégrité écologiques, en améliorant la santé et le bien-être des personnes et leur lien avec la nature, et en favorisant une urbanisation inclusive et durable ainsi que la fourniture de fonctions et de services écosystémiques.**  |
| **Texte proposé pour l'indicateur : Nombre de pays ayant mis en place une planification urbaine soucieuse de la biodiversité faisant référence aux espaces urbains verts ou bleus.**  |
| **12.1** Des zones urbaines de votre pays font-elles l'objet d'une planification urbaine soucieuse de la biodiversité qui inclut la gestion des espaces verts ou bleus pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité ?  | a) Nonb) Non, mais en cours d'élaborationc) Oui, pour quelques zones urbainesd) Oui, pour toutes les zones urbaines |
| **12.2** Des zones urbaines de votre pays font-elles l'objet d'une planification urbaine soucieuse de la biodiversité qui inclut la gestion des espaces verts ou bleus au profit des services écosystémiques et des contributions de la nature aux populations ? | a) Nonb) Non, mais en cours d'élaborationc) Oui, pour quelques zones urbainesd) Oui, pour toutes les zones urbaines |
| **Cible 13 : Prendre des mesures juridiques, politiques, administratives et de renforcement des capacités efficaces à tous les niveaux, selon qu'il convient, pour assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et de l’information de séquençage numérique des ressources génétiques, ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, et faciliter un accès approprié aux ressources génétiques, et d'ici à 2030, promouvoir une augmentation significative des avantages partagés, conformément aux instruments internationaux applicables en matière d'accès et de partage des avantages.**  |
| **Texte proposé pour l'indicateur : Nombre de pays qui ont pris des mesures efficaces sur les plans juridique, politique, administratif et de renforcement des capacités à tous les niveaux, selon qu'il convient, pour assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, ainsi que les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques.**  |
| **13.1** Votre pays dispose-t-il d'un cadre [législatif][d'instruments juridiques], administratif et politique opérationnel ou de mesures [ou de renforcement des capacités] visant à assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques [et/ou de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques] ? (Cocher toutes les réponses qui s'appliquent) | a) Nonb) Non, mais en cours de développement c) Oui, concernant l'accès d) Oui, concernant le partage des avantagese) Oui, concernant les règles de conformité[f) Oui, concernant l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques] |
| **13.2** Le Cadre ou les mesures mentionnées à la question 13.1 incluent-ils l’utilisation des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques [et/ou de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques] ? | a) Nonb) Non, mais en cours d'élaborationc) Oui, en partied) Oui, de manière exhaustivee) Non applicable[f) Sur l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques] |
| **13.3** 13.3 Votre pays veille-t-il au [respect du] partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et/ou des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques [et/ou de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques] ?[**13.3 alt.** Votre pays veille-t-il au [respect du] partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et/ou des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques [et/ou de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques] accessibles dans votre pays ?**13.3 alt**. **bis** Votre pays veille-t-il au [respect du] partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et/ou des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques [et/ou de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques] auxquelles il a été possible d'accéder dans un autre pays ?] | a) Nonb) Non, mais en cours d'élaborationc) Oui, partiellement[c) alt. oui, avantages monétaires]d) Oui, entièrement[d) alt. Avantages non monétaires] e) Sur l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques] |
| [**13.4** Votre pays dispose-t-il [élabore-t-il actuellement] un cadre législatif [des instruments juridiques], administratif et politique ou des mesures permettant de gérer [le partage juste et équitable découlant de] l’information de séquençage numérique sur les ressources génétiques ?][**13.4** **alt** Question sur l'information de séquençage numérique à élaborer à la lumière du processus en cours d'élaboration d'un mécanisme multilatéral sur le partage des avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques.] |  |
| **Cible 14 : Assurer la pleine intégration de la biodiversité et de ses multiples valeurs dans les politiques, les réglementations, les processus de planification et de développement, les stratégies d'élimination de la pauvreté, les évaluations environnementales stratégiques, les évaluations de l'impact sur l'environnement et, le cas échéant, la comptabilité nationale, à tous les niveaux de gouvernement et dans tous les secteurs, en particulier ceux qui ont des incidences importantes sur la biodiversité, et aligner progressivement toutes les activités publiques et privées concernées, ainsi que les flux budgétaires et financiers, sur les objectifs et les cibles du présent Cadre.**  |
| **Texte proposé pour l'indicateur : Nombre de pays intégrant la biodiversité et ses valeurs multiples dans les politiques, les réglementations, la planification, les processus de développement, les stratégies [de réduction][d'élimination] de la pauvreté et les comptes à tous les niveaux, [en veillant à ce que les valeurs de la biodiversité soient intégrées] [et] dans tous les secteurs [et à ce que les flux fiscaux et financiers soient alignés sur celles-ci].** |
| **14.1** Votre pays [intègre-t-il des politiques] [a-t-il des politiques intégrant] des réglementations, des plans ou des stratégies concernant [la biodiversité et ses multiples] [les multiples valeurs de la biodiversité] dans les politiques [sectorielles], les réglementations, la planification, les processus de développement et les stratégies de [réduction] [éradication] de la pauvreté à tous les [niveaux] [du Gouvernement] ? | a) Nonb) Non, mais en cours d'élaborationc) Oui, en partied) Oui, de manière exhaustive |
| [**14.2** Votre pays [dispose-t-il][met-il en œuvre][utilise-t-il] une comptabilité nationale régulière pour quantifier les valeurs monétaires et non monétaires de la biodiversité ? | a) Nonb) Non, mais en cours d'élaborationc) Oui, non monétaires d) Oui, monétaires e) Oui, monétaires et non monétaires] |
| **14.3** Votre pays [intègre-t-il] [a-t-il intégré] les multiples valeurs de la biodiversité dans] [des mécanismes] [des lignes directrices] [des politiques, des réglementations, des plans ou des stratégies] [garantissant que les] [multiples valeurs de] la biodiversité [et ses multiples valeurs]] sont [intégrées dans tous les secteurs et] intégrées dans [les évaluations des] impacts environnementaux [sur la biodiversité] [à tous les niveaux de gouvernement] ?[Parmi les secteurs suivants en rapport avec la biodiversité :Infrastructure ;Pêcheries ;etc.] | a) Nonb) Non, mais en cours d'élaborationc) Oui, en partied) Oui, de manière exhaustive |
| **14.4** Votre pays a-t-il mis en place des politiques, des réglementations, des plans ou des stratégies pour l'alignement progressif, [le cas échéant], des activités sur l'ensemble des objectifs et cibles du Cadre ? | a) Nonb) Non, mais des plans sont en cours d'élaboration c) Oui, pour le secteur publicd) Oui pour le secteur privée) Oui, pour les secteurs public et privé |
| [**14.4 bis** Votre pays a-t-il mis en place des politiques, des réglementations, des plans ou des stratégies pour aligner [progressivement], l'ensemble des activités publiques et privées et des flux fiscaux et financiers sur les objectifs et cibles du Cadre ?] |  |
| **Cible 15 : Prendre des mesures juridiques, administratives ou politiques pour encourager et favoriser les entreprises, et en particulier veiller à ce que les grandes entreprises et institutions financières transnationales :** **a) Surveillent, évaluent et divulguent régulièrement et de manière transparente leurs risques, dépendances et impacts sur la biodiversité, y compris avec des exigences pour toutes les grandes entreprises et institutions financières transnationales dans l'ensemble de leurs opérations, chaînes d'approvisionnement et de valeur, et portefeuilles ;****b) Fournissent aux consommateurs les informations nécessaires pour promouvoir des modes de consommation durables ;** **c) Rendent compte du respect des règles et mesures relatives à l'accès et au partage des avantages, selon qu'il convient ;** **afin de réduire progressivement les incidences négatives sur la biodiversité, d'accroître les incidences positives, de réduire les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et les institutions financières, et de promouvoir des mesures propres à garantir des modes de production durables.** |
| **Texte de l'indicateur proposé : Nombre de pays prenant des mesures juridiques, administratives ou politiques visant à encourager et à permettre aux entreprises et aux institutions financières, et en particulier aux grandes entreprises et institutions financières transnationales, de réduire progressivement leurs incidences négatives sur la biodiversité, d'accroître leurs incidences positives, de réduire les risques liés à la biodiversité et de promouvoir des mesures propres à garantir des modes de production durables.** |
| **15.1** Votre pays dispose-t-il d'un cadre législatif, administratif et politique pour garantir que les grandes entreprises et institutions financières transnationales surveillent, évaluent et divulguent de manière transparente les risques, les dépendances et les incidences sur la biodiversité dans l'ensemble de leurs opérations, de leurs chaînes d'approvisionnement et de valeur, et de leurs portefeuilles ? | a) Nonb) Non, mais en cours d'élaborationc) Oui, en partied) Oui, de manière exhaustive |
| **15.2** Votre pays a-t-il mis en place des mesures pour s'assurer que les grandes entreprises et institutions financières transnationales fournissent des informations pertinentes aux consommateurs afin de promouvoir des modes de consommation durables ? | a) Nonb) Non, mais en cours d'élaborationc) Oui, en partiee) Oui, de manière exhaustive |
| **15.3** Votre pays a-t-il mis en place des mesures pour s’assurer que les grandes entreprises et institutions financières transnationales rendent compte de leur respect des réglementations en matière d’accès et de partage des avantages ? | a) Nonb) Non, mais en cours d'élaborationc) Oui, en partied) Oui, de manière exhaustive |
| **Cible 16 : Veiller à ce que les gens soient encouragés et capables de faire des choix de consommation durables, notamment en mettant en place des politiques, des cadres législatifs ou réglementaires favorables, en améliorant l'éducation et l'accès à des informations pertinentes et précises et à des alternatives, et, d'ici à 2030, réduire l'empreinte mondiale de la consommation de manière équitable, notamment en réduisant de moitié le gaspillage alimentaire mondial, en diminuant significativement la surconsommation et en réduisant considérablement la production de déchets, afin que tous les peuples vivent bien en harmonie avec la Terre nourricière.**  |
| **Texte proposé pour l'indicateur : Nombre de pays qui élaborent, adoptent ou mettent en œuvre des instruments politiques visant à encourager et à permettre aux gens de faire des choix de consommation durables.** |
| **16.1** Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes, des politiques ou des cadres législatifs ou réglementaires visant à soutenir une consommation durable ? | a) Nonb) Non, mais en cours d'élaborationc) Oui, en partied) Oui, de manière exhaustive |
| **16.2** Votre pays a-t-il adopté des mécanismes visant à améliorer la sensibilisation ou l'éducation au sujet de l’impact de la consommation sur la biodiversité et l'accès à des informations pertinentes et précises ou à des alternatives favorisant une consommation durable ? | a) Nonb) Non, mais en cours d'élaborationc) Oui, en partied) Oui, de manière exhaustive |
| [**16.3** Votre pays a-t-il adopté ou mis en œuvre des instruments de politique générale visant à encourager et à permettre aux gens de réduire les impacts de la consommation sur la biodiversité, notamment en réduisant le gaspillage alimentaire, la surconsommation et la production de déchets ? | a) Nonb) Non, mais en cours d'élaborationc) Oui, ventilé par secteurd) Oui, par groupe de consommateurse) Oui, par secteur et par groupe] |
| **Cible 17 : Mettre en place, renforcer les capacités et mettre en œuvre dans tous les pays les mesures de prévention des risques biotechnologiques énoncées à l'article 8 g) de la Convention sur la diversité biologique et les mesures de gestion de la biotechnologie et de répartition de ses avantages énoncées à l'article 19 de la Convention.**  |
| **Texte proposé pour l'indicateur : Nombre de pays qui ont agi pour appliquer des mesures de prévention des risques biotechnologie telles qu'énoncées à l'article 8 g) de la Convention et des mesures pour la gestion de la biotechnologie et la répartition de ses avantages telles qu'énoncées à l'article 19.** |
| [**17.1** Votre pays a-t-il adopté [et appliqué] des mesures [politiques] juridiques, administratives et autres mesures [de prévention des risques biotechnologiques] [conformément à] [tel qu'énoncé à] l'article 8 g) de la Convention ? | a) Nonb) Non, mais en cours d'élaborationc) Oui, mais mise en œuvre íncomplèted) Oui, de manière exhaustive] |
| **17.2** [Votre pays [dispose-t-il des instruments juridiques [et/ou de la capacité], [des mesures politiques et administratives] permettant de] mettre en œuvre des mesures [de prévention des risques biotechnologiques] [conformément à] [tel qu'énoncé à] l'article 8 g), de la Convention et [des mesures concernant la manipulation de la biotechnologie et la répartition de ses avantages tel qu'énoncé] Article 19][, en particulier les paragraphes 3 et 4] ?  | a) Nonb) Non, mais en cours d'élaborationc) Oui, en partied) Oui, de manière exhaustive |
| **17.3** Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer la participation effective, l'accès [prioritaire] [et la répartition des avantages liés] aux résultats des activités de recherche biotechnologique basées sur les ressources génétiques d'autres Parties, comme indiqué aux paragraphes 1 et 2 de l'article 19 de la Convention ?[**17.3 alt1** Votre pays a-t-il pris des mesures juridiques ou administratives pour assurer une participation effective à la vie politique, tel qu'énoncé à l'article 19.1 ?**17.3 alt.1 bis** Votre pays a-t-il pris des mesures concrètes pour garantir l'accès aux résultats et le partage des avantages découlant des biotechnologies basées sur les ressources génétiques fournies par les Parties, tel qu'énoncé au paragraphe 2 de l'article 19 ?][**17.3 alt2** Votre pays a-t-il pris des mesures législatives, administratives ou politiques, selon qu'il convient, pour assurer la participation effective aux activités de recherche biotechnologique des Parties, en particulier des pays en développement, qui fournissent les ressources génétiques nécessaires à cette recherche ?][**17.3 bis** Votre pays a-t-il pris des mesures pratiques pour [assurer] [promouvoir et faire progresser] l'accès prioritaire, sur une base juste et équitable, des Parties, en particulier des pays en développement, aux résultats et avantages découlant des biotechnologies basées sur les ressources génétiques fournies par ces Parties?] | a) Nonb) Non, mais en cours d'élaborationc) Oui, en partied) Oui, de manière exhaustive, et mon pays a appliqué les mesures prises |
| [**17.4** Votre pays procède-t-il à des évaluations des risques scientifiquement fiables sur l'utilisation et la libération d'organismes vivants modifiés [et gère-t-il les risques [possibles] identifiés liés aux organismes vivants modifiés]] ?[**17.4 alt** Votre pays gère-t-il les risques identifiés liés aux organismes vivants modifiés ?][**17.4 bis** Votre pays a-t-il pris des mesures pour la répartition des avantages découlant de la biotechnologie, tel qu'énoncé à l'article 19 de la Convention ?] | a) Nonb) Non, mais en cours d'élaborationc) Oui, sur certains organismes vivants modifiésd) Oui, de manière exhaustive |
| [**17.5** Votre pays fournit-t-il un accès aux informations relatives à la prévention des risques biotechnologiques pour l'utilisation en toute sécurité des organismes vivants modifiés ?[**17.5 alt** Votre pays a-t-il un accès suffisant aux ressources nécessaires pour renforcer la capacité à mettre en œuvre les articles 8 g) et 19 de la Convention ? | a) Nonb) Oui, certaines informations sont disponiblesc) Oui, de manière exhaustive] |
| **Cible 20 : Accroître le renforcement et le développement des capacités, l'accès aux technologies et leur transfert, et promouvoir le développement de l'innovation et l'accès à l'innovation et la coopération technique et scientifique, notamment par la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire, afin de répondre aux besoins d'une mise en œuvre efficace, en particulier dans les pays en développement, en encourageant le développement technologique conjoint et les programmes de recherche scientifique conjoints pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et en renforçant les capacités de recherche scientifique et de suivi, conformément à l'ambition des objectifs et des cibles du Cadre.** |
| **Texte proposé pour l'indicateur : Nombre de pays qui ont pris des mesures importantes pour accroître le renforcement et le développement des capacités, l'accès aux technologies et leur transfert, et pour promouvoir le développement de l'innovation et l'accès à celle-ci, ainsi que la coopération technique et scientifique.** |
| [**20.1** Votre pays dispose-t-il d'un plan national de renforcement et de développement des capacités [ou d'une autre politique ou d'un instrument permettant d'évaluer les besoins] pour la biodiversité ?**[20.1 bis** Ces plans comprennent-ils des plans de renforcement et de développement des capacités pour [et appliqués par] les peuples autochtones et les communautés locales, les femmes et les jeunes (cocher toutes les réponses qui s'appliquent) ?] | a) Nonb) Non, mais en cours d'élaborationc) Oui, en partied) Oui, de manière exhaustive] |
| **20.2** Votre pays a-t-il entrepris une auto-évaluation des capacités nationales dans le cadre de la révision de sa stratégie et son plan d'action nationaux pour la biodiversité ? | a) Nonb) Non, mais en cours d'élaborationc) Oui, en partied) Oui, de manière exhaustive |
| **20.3** Votre pays a-t-il entrepris une évaluation nationale des besoins des peuples autochtones et des communautés locales en matière de renforcement et de développement des capacités [ou tout autre processus d'évaluation des besoins de capacités,] [avec leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause], [pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité] ? | a) Nonb) Non, mais en cours d'élaborationc) Oui, en partied) Oui, de manière exhaustivee) Non applicable |
| **20.4** Votre pays a-t-il évalué ses besoins technologiques, y compris pour les technologies autochtones et traditionnelles, le cas échéant ? | a) Nonb) Non, mais en cours d'élaborationc) Oui, en partied) Oui, de manière exhaustivee) Non applicable |
| **20.5** Votre pays participe-t-il à des activités conjointes de renforcement et de développement des capacités, de promotion et d'accès à l'innovation, de coopération technique et scientifique et de transfert de technologies avec d'autres pays, en vue de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité ?[**20.5 alt** Votre pays a-t-il établi des partenariats visant à favoriser le développement conjoint de technologies et de programmes de recherche scientifique pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et le renforcement des capacités de recherche scientifique et de suivi avec d'autres pays ?] | a) Nonb) Non, mais en cours d'élaborationc) Oui[c) alt. Oui, pour la coopération Sud-Sud, c) alt bis Oui, pour la coopération triangulaire, c) alt ter. Oui, pour la coopération Nord-Sud] |
| **Cible 22 : Garantir la représentation et la participation pleines, équitables, inclusives, efficaces et sensibles au genre des peuples autochtones et des communautés locales à la prise de décision, ainsi que l'accès à la justice et à l'information en matière de biodiversité, dans le respect de leurs cultures et de leurs droits sur les terres, les territoires, les ressources et les connaissances traditionnelles, ainsi que pour les femmes et les filles, les enfants et les jeunes, et les personnes handicapées, et assurer la pleine protection des défenseurs des droits de l'homme en matière d'environnement.**  |
| **Texte proposé pour l'indicateur : Nombre de pays [promouvant la représentation et la participation pleines, équitables, inclusives, efficaces et sensibles au genre] et [reconnaissant les droits des peuples autochtones et des communautés locales dans le respect de leurs territoires, cultures et pratiques traditionnels ainsi que les droits des défenseurs des droits de l'homme en matière d'environnement, des femmes, des jeunes et des personnes handicapées,] [assurant la représentation et la participation à la prise de décision et l'accès à la justice et à l'information en matière de biodiversité, garantissant les droits juridiques des peuples autochtones et des communautés locales, y compris le respect de leurs droits sur les terres, les territoires, les ressources et les connaissances traditionnelles, des femmes et des filles, des enfants et des jeunes, et des personnes handicapées, et assurant la pleine protection des défenseurs des droits de l'homme en matière d'environnement.]** |
| **22.1** Votre pays dispose-t-il de cadres politiques, législatifs et administratifs aux niveaux national et infranational qui : |  |
| 1. a) Garantissent la représentation et la participation pleines, équitables, inclusives, efficaces et sensibles au genre des personnes suivantes dans la prise de décisions concernant la biodiversité ? (Cocher toutes les réponses qui s'appliquent) | a) Peuples autochtones´et communautés localesb) Femmes et fillesc) Enfants et jeunesd) Personnes handicapées |
| b) Respectent les peuples autochtones et les communautés locales, en garantissant la représentation et la participation à la prise de décision en matière de biodiversité ? (Cocher toutes les réponses qui s'appliquent) | a) Culture et pratiques b) Droits sur les terres et territoiresc) Droits sur les ressourcesd) Droits sur les connaissances traditionnellese) Non applicable |
| c)Garantissent la pleine protection des défenseurs des droits de l'homme en matière d’environnement ? | a) Nonb) Oui |
| d) Garantissent l'accès du public à des informations sur la biodiversité pour les peuples autochtones et les communautés locales, les femmes et les filles, les enfants et les jeunes et les personnes handicapées ? (Cocher toutes les réponses qui s'appliquent) | a) Peuples autochtones´et communautés localesb) Femmes et fillesc) Enfants et jeunesd) Personnes handicapées. |
| e) Donnent accès à la justice à une ou plusieurs catégories de personnes suivantes ? (Cocher toutes les réponses qui s'appliquent) | a) Peuples autochtones´et communautés localesb) Femmes et fillesc) Enfants et jeunesd) Personnes handicapées |
| **22.2** Votre pays dispose-t-il de cadres opérationnels et de mécanismes liés aux cadres politiques, législatifs et administratifs énumérés à la question 22.1 ? | a) Non b) Non, mais en cours d'élaborationc) Oui, en partied) Oui, de manière exhaustive |
| [**22.3** Votre pays dispose-t-il de ressources financières ou de budgets pour les cadres énumérés aux questions 22.1 et 22.2 ? (Cocher toutes les réponses qui s'appliquent) | a) Non (b) Oui, des allocations financières du budget nationalc) Oui, des allocations financières provenant d'autres sources] |
| [**22.4** Votre pays a-t-il entrepris des activités de renforcement des capacités pour les cadres énumérés aux questions 22.1 et 22.2 ? | a) Non b) Oui] |
| [**22.5** Votre pays assure-t-il un suivi des éléments suivants : |  |
| a)La représentation et la participation pleines, équitables, inclusives, efficaces et sensibles au genre des personnes suivantes dans la prise de décision concernant la biodiversité ? (Cocher toutes les réponses qui s'appliquent) | a) Peuples autochtones´et communautés localesb) Femmes et fillesc) Enfants et jeunesd) Personnes handicapées |
| b)La culture et les droits ci-après des peuples autochtones et des communautés locales ? (Cocher toutes les réponses qui s'appliquent) | a) Culture et pratiques b) Droits sur les terres et territoiresc) Droits sur les ressources naturellesd) Droits sur les connaissances traditionnellese) Non applicable |
| c) La pleine protection des défenseurs des droits de l'homme en matière d'environnement ? | a) Nonb) Oui] |
| **Cible 23 : Assurer l'égalité des genres dans la mise en œuvre du Cadre grâce à une approche tenant compte du genre, dans laquelle toutes les femmes et les filles ont des chances et des capacités égales de contribuer aux trois objectifs de la Convention, notamment en reconnaissant leurs droits égaux et leur accès égal à la terre et aux ressources naturelles, ainsi que leur participation et leur leadership complets, équitables, significatifs et éclairés à tous les niveaux de l’action, de la participation, de l’élaboration des politiques et de la prise de décision en matière de biodiversité** |
| **Texte proposé pour l'indicateur : Nombre de pays dotés de cadres juridiques, administratifs ou politiques, y compris le Plan d’action pour l’égalité des sexes, ainsi que l'allocation de ressources financières spécifiques visant à garantir à toutes les femmes et filles des chances égales et une capacité égale de contribuer aux trois objectifs de la Convention, notamment en garantissant l'égalité des droits des femmes et leur accès à la terre et aux ressources naturelles.**  |
| **23.1** Votre pays dispose-t-il de mécanismes pour faciliter la participation et le leadership complets, équitables, significatifs et éclairés des femmes et des filles à tous les niveaux d'action, d'engagement, de politique et de prise de décision concernant la biodiversité ? | a) Nonb) Non, mais en cours d'élaborationc) Oui, en partied) Oui, de manière exhaustive |
| **23.2** Votre pays a-t-il adopté une législation ou des mesures politiques qui reconnaissent et protègent explicitement tous les droits des femmes et des filles et leur accès à la terre et aux ressources naturelles ou de la biodiversité ? | a) Nonb) Non, mais en cours d'élaborationc) Oui, en partied) Oui, de manière exhaustive |
| **23.3** Votre pays utilise-t-il une approche sensible au genre dans la mise en œuvre du Cadre au niveau national ? | a) Nonb) Non, mais en cours d'élaborationc) Oui, en partied) Oui, de manière exhaustive |
| [**23.4** Votre pays a-t-il alloué des ressources financières spécifiques pour soutenir des programmes et des initiatives sensibles au genre visant à promouvoir la participation et le leadership des femmes dans la conservation de la biodiversité ? | a) Non (b) Oui, des allocations financières du budget nationalc) Oui, des allocations financières provenant d'autres sources] |
| **[23.5** Votre pays a-t-il entrepris des activités de renforcement des capacités pour soutenir des programmes et des initiatives sensibles au genre visant à promouvoir la participation et le leadership des femmes dans la conservation de la biodiversité ? | a) Non b) Oui] |
| **23.6** Votre pays a-t-il procédé [de manière régulière] à la collecte et à l'analyse de données ventilées par sexe afin d'évaluer les impacts différentiels des politiques et programmes en faveur de la biodiversité ? | a) Nonb) Non, mais en cours d'élaborationc) Oui, en partied) Oui, de manière exhaustive |
| **23.7** Les [contributions et rôles des femmes et des filles sont-ils] [perspectives de genre sont-elles] pris[es] en compte et intégré[s][es] dans les rapports nationaux ou dans la stratégie et le plan d'action nationaux pour la biodiversité de votre pays ? | a) Nonb) Oui, en partiec) Oui, de manière exhaustive |

]

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

1. En particulier, les cibles 1, 6, 12 et 15. [↑](#footnote-ref-2)
2. L’objectif C ne dispose pas de son propre indicateur mondial établi à partir des réponses binaires, mais l’indicateur de la cible 13 est également pertinent pour l’objectif C. [↑](#footnote-ref-3)
3. La cible 20 est mentionnée alors qu’elle n’est pas incluse dans la liste des indicateurs binaires de la décision [15/5](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-05-fr.pdf), probablement parce que la cible a été ajoutée plus tard dans le processus d’élaboration du Cadre. Le Groupe d’experts recommande cependant son inclusion dans la liste. [↑](#footnote-ref-4)
4. Le Groupe d’experts n’a pas encore élaboré les informations explicatives supplémentaires, mais il le fera pendant la période intersessions, de sorte que ces informations puissent être mises à disposition des Parties avant la vingt-sixième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques pour examen à cette réunion. [↑](#footnote-ref-5)